

REPUBLIQUE FRANCAISE

---

**REUNION  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL**  
(Article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales)

-----

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-NABORD se réunira en séance ordinaire le :

**Mardi 10 Mars 2020  
à 20 Heures  
en Mairie**

**ORDRE DU JOUR**

1. Acquisitions de 13 108 m<sup>2</sup> de terrain à bâtir aux lieudits « Champ du Bureau » et « Derrière Rouveroye » sur l'indivision CHARTOIRE et Monsieur GRANDEMANGE Daniel ;
2. Création d'un nouveau budget annexe Lotissement au lieudit « Champ du Bureau » ;
3. Arrêt d'une partie du programme d'investissement pour 2020 et autorisation de payer en section d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2020 - Complément ;
4. Création d'un poste à pourvoir par une embauche en PEC à compter de mars 2020 suite à démission ;
5. Acquisition sur les Consorts DUCHENE de 6.7976 hectares de terrains situés au lieudit « La Prairie du Vouau » - Modification.

Questions diverses :

- Compte-rendu(s) de commission(s), groupe(s) de travail et/ou réunion(s) divers(es).

Fait à SAINT-NABORD, le 04 Mars 2020

**Le Maire**

**D. SACQUARD**